



TRACT



22 JUIN 2021 : ENFIN UNE CPN AU COURS DE LAQUELLE IL S'EST PASSÉ QUELQUE CHOSE

Un ordre du jour extrêmement riche mais une posture du collègue employeur, boudeur, toujours aussi fermée.

Les Représentants de l'UNSA-CCI s'attendaient à une CPN bâclée. La Tutelle en a décidé tout autrement par la voix de la Présidente de la CPN.

Alors que le collègue employeur entendait, comme à l'accoutumée, dire non à toutes nos demandes, y compris aux informations les plus élémentaires qu'elle est dans l'obligation de donner aux partenaires sociaux, la Tutelle a appuyé nos requêtes et demandé la transmission de ces informations pour la prochaine CPN (le 12 octobre 2021).

Effectivement la position de l'employeur finit par ne plus être tenable ! Il ne peut pas, indéfiniment, faire le contraire de ce qu'il prétend et écrit. Sur chaque sujet le Représentant du collègue employeur et ses techniciens voulaient se contenter de dire « nous n'avons rien à déclarer » ou « nous ne pouvons en discuter puisque vous n'avez pas accepté notre convention collective ».

Mais cette posture a tourné au ridicule dès le premier sujet ! A peine le compte-rendu de la CPN de mars, approuvé par l'ensemble des parties, le collègue employeur a fait volte-face. Le compte-rendu reprenait les propos du Président P. Goguet demandant à ce que les CCIR, employeur, fassent preuve de « bienveillance concernant le versement d'indemnités pour le télétravail généralisé durant les périodes de confinement », mais CCI France a prétendu que ces propos n'ont jamais été tenus.

Cette mauvaise foi s'est répétée sur tous les sujets suivants.

* **TELETRAVAIL** : CCI France continue à refuser toute négociation.

D'après le collègue employeur, ni la CPN ni CCI France ne seraient compétents pour aborder celui-ci. CCI France a pourtant pris l'initiative de lancer une enquête nationale !

Les Représentants de l'UNSA-CCI se sont encore une fois déclarés prêts à reprendre les négociations.

La Tutelle quant à elle a demandé du pragmatisme de la part de CCI FRANCE pour trouver des solutions sans attendre la CCN.

La position de CCI France revient à considérer que seule la partie employeur reste légitime, sans admettre le maintien de la représentativité des Organisations Syndicales du réseau.

* **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Face à l'accroissement de la charge de travail lié au confinement et aux suppressions de postes, nous avons demandé que les référents RPS obtiennent des moyens suffisants et une reconnaissance pour exercer leur mission dans de meilleures conditions.

* **FRAIS de SANTE et PREVOYANCE**

Les propos du collègue employeur sont très ambigus sur le sujet. L'UNSA-CCI restera **très, très vigilante quant aux nouveaux contrats qui seront négociés.**

*** C.S.G.**

L'UNSA-CCI demande une revalorisation similaire à celle de la fonction publique. Sans argumentation, le collège employeur refuse d'entendre nos justifications juridiques.

*** AUGMENTATION DU POINT**

Dès la prépa CPN, le collège employeur a annoncé la couleur : ils sont agacés que nous remettons ce sujet indécent à l'ordre du jour. En effet, depuis 11 ans, nous expliquons, inlassablement, qu'une enveloppe de promotion au choix ne suffit pas à motiver le personnel. Après la crise que nous venons de traverser, une augmentation générale est le seul moyen de remobiliser les salariés, de fédérer les équipes et de leur montrer la reconnaissance exprimée par tous.

12 % d'inflation (sur les 11 dernières années) non pris en compte dans les CCI, alors que dans les CMA le point a continué d'augmenter pour atteindre 5,40 € (4,666 € en CCI).

L'UNSA-CCI demande un point à 5,00 €.

*** TRANSMISSION DES ELEMENTS COMPTABLES DES CCI**

Une nouvelle fois, l'UNSA-CCI demande au collège employeur les documents comptables du réseau. Il s'obstine à dire qu'il n'a pas à nous les transmettre.

La Présidente de la CPN réfute ce point de vue arbitraire et les exige pour la prochaine CPN.

*** HANDICAP AU TRAVAIL**

Ce sujet, très sensible, porté par l'UNSA-CCI pousse à l'embauche de travailleurs handicapés, au moins dans le respect des quotas imposés par la Loi. La tête de réseau nous dit n'avoir aucune politique en la matière et laisse les CCIR, employeurs, gérer cette question.

La transmission de la compilation des données régionales demandée par l'UNSA-CCI, est jugée légitime par la Tutelle et inscrite à l'ordre du jour de la CPN d'octobre.

Pour avoir une représentation plus large des salariés et pour renforcer l'intersyndicale, l'UNSA-CCI invite en tant que Conseillers Techniques, des représentants des organisations syndicales représentatives, ne siégeant pas en CPN. Nous n'en avons pas honte, au contraire, nous sommes fiers de cette ouverture et de la transparence associée.

**Contactez-nous, n'hésitez pas à nous
interpeller !! Témoignez de votre réalité !**

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur

www.unsa-cci.com



27 juin 2021